
Notification écrite préalable (ACEUM) - Dossier CCE SEM-26-003 (Cas Stablex)

William Guindon <[REDACTED]>

ven. 19 juin à 14:12

À : <sem@cec.org>
[REDACTED]
[REDACTED]

cci : <ministre-minister@ec.gc.ca>, <enviroinfo@ec.gc.ca>, <notification@ec.gc.ca>, <dmd-gmd@ec.gc.ca>, <ec.enviroinfo.ec@canada.ca>, <ec.scf-quebec.ec@canada.ca>, <ec.faune.quebec-wildlife.quebec.ec@canada.ca>, <ec.protectionfaune-wildlifeenforcement.ec@canada.ca>, <ec.protectionenvironnement-environenforcement.ec@canada.ca>, [REDACTED]@ec.gc.ca>, <[REDACTED]@ec.gc.ca>, [REDACTED]@ec.gc.ca>, [REDACTED]@ec.gc.ca>, [REDACTED]@ec.gc.ca>, <Min@dfo-mpo.gc.ca>, <DFO.MPO.Quebec@dfo-mpo.gc.ca>, <dfoquebec@dfo-mpo.gc.ca>, <info@dfo-mpo.gc.ca>, <XQUEHabitat@dfo-mpo.gc.ca>, <DFO.SpeciesatRisk-Especiesenperil.MPO@dfo-mpo.gc.ca>, <FormulairesPE-PhEForms.XQUE@dfo-mpo.gc.ca>, <information@iaac-aeic.gc.ca>, <iaac.quebec.aeic@canada.ca>, <hc.minister.ministre.sc@canada.ca>, <hc.info.sc@canada.ca>, <nrcan.minister-ministre.rncan@canada.ca>, <sem@cec.org>, [REDACTED]@cec.org>, [REDACTED]@cec.org>, <info@[REDACTED]>

NOTE À L'ATTENTION DU SECRÉTARIAT DE LA CCE (Dossier SEM-26-003) :

Ce courriel est transmis en copie conforme invisible (CCI) simultanément à l'ensemble des ministères, directions générales, services de protection de la faune et de l'habitat, ainsi qu'aux bureaux d'enquête d'Environnement Canada et de Pêches et Océans Canada concernés par ce dossier. L'usage du CCI est ici requis pour des raisons d'optimisation technique et de conformité informatique, mais l'intégralité des autorités fédérales compétentes est officiellement notifiée par le présent envoi, lequel est certifié légalement.

Ce message constitue la preuve de notification écrite obligatoire et ne remplace pas mon dépôt de communication révisée finale, lequel sera transmis au Secrétariat de la CCE par un envoi distinct avant la date limite du 3 août 2026.

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

Je vous adresse la présente notification afin de porter officiellement à votre attention des faits documentés de non-conformité avec les lois environnementales fédérales sur le site de l'entreprise Stablex Canada Inc., à Blainville (Québec), notamment dans le secteur de la Grande Tourbière, des lacs Fauvel et du ruisseau Lockehead.

Cette démarche est effectuée à titre de citoyen canadien et auteur de la soumission SEM-26-003, conformément aux exigences procédurales de l'article 24.27(2)e) de l'ACEUM, qui commande d'informer préalablement par écrit les autorités compétentes des omissions alléguées.

1. Faits et violations alléguées des lois fédérales :

Loi sur les pêches (art. 36(3)) : * Les analyses de surface et de sédiments effectuées en juin 2026 (Rapport WaterShed Monitoring) démontrent des dépassements critiques de métaux lourds dans les eaux fréquentées par le poisson (station FS-STB-2 du lac Fauvel). Le taux de cadmium mesuré s'élève à 0,0014 mg/L, représentant une concentration 320 fois supérieure aux normes de protection de la vie aquatique.

Incident critique récent (18 juin 2026) : Un débordement majeur des fossés de confinement du site de Stablex vers le ruisseau Lockehead (situé à l'extérieur du site) est survenu à la suite de précipitations, nécessitant l'intervention d'Urgence-Environnement pour des prélèvements. Ce rejet incontrôlé d'eaux industrielles colorées dans le réseau hydrographique local accentue de manière imminente le risque de dépôt de substances délétères dans des eaux fréquentées par le poisson.

Loi sur les espèces en péril (art. 32 et 33) : Les travaux d'excavation et de remblayage de la cellule n°6 de l'installation détruisent activement des habitats essentiels identifiés pour des espèces protégées, notamment le Grèbe esclavon (*Podiceps auritus*, espèce menacée) et la Salamandre à quatre orteils, sans qu'aucun permis fédéral n'ait été délivré à l'exploitant en vertu de la LEP.

Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs (art. 5(1)) : Les activités de machinerie lourde menées durant la période de nidification (avril-août) ont entraîné la destruction documentée de nids au sol (notamment de Canards colverts et de Pluviers kildir) aux coordonnées géolocalisées [REDACTED]

2. Objectif de la présente communication :

Les autorités provinciales ayant suspendu certains recours d'opposition par voie législative (Loi 93), le cadre fédéral demeure le seul rempart pour assurer le respect de ces lois, d'autant plus que les mesures de mitigation actuelles de l'exploitant s'avèrent insuffisantes pour contenir les eaux du site.

En tant qu'autorités compétentes, il relève de votre mandat discrétionnaire d'ordonner les vérifications, inspections et échantillonnages nécessaires sur le site de la cellule n°6, du lac Fauvel et du ruisseau Lockehead afin de faire respecter les dispositions de la Loi sur les pêches, de la LEP et de la LCOM.

Cette notification écrite est transmise pour valoir ce que de droit auprès du Secrétariat de la Commission de coopération environnementale (CCE) dans le cadre de la révision finale de mon dossier, qui sera déposé au plus tard le 3 août 2026.

Je vous prie de bien vouloir m'accuser réception de la présente notification.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Cordialement,

William Tristan Logan Théo Guindon
Auteur et soumetteur de la communication citoyenne CCE SEM-26-003
Représentant de la communauté de Blainville
[REDACTED]

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ ET DE PROTECTION DES DONNÉES JURIDIQUES [STRICTEMENT CONFIDENTIEL - DIFFUSION RESTREINTE AUX AUTORITÉS COMPÉTENTES]

Le présent message électronique, incluant tout fichier qui y est joint, est envoyé à titre de notification officielle aux autorités compétentes en vertu de l'article 24.27 de l'ACEUM. Il contient des informations hautement confidentielles, privilégiées et protégées par la Loi sur la protection des renseignements personnels (L.R.C. (1985), c. P-21) au niveau fédéral, ainsi que par la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (RLRQ, c. P-39.1 / Loi 25) au niveau provincial.

Ce message est destiné exclusivement au(x) destinataire(s) visé(s) par l'envoi (incluant les autorités notifiées par copie conforme invisible - CCI). Toute réexpédition, copie, divulgation, impression, distribution ou utilisation non autorisée du contenu de ce courriel, en tout ou en partie, est strictement interdite et peut constituer une infraction légale ou une violation des protocoles de sécurité de l'État.

Si vous avez reçu ce message par erreur ou si vous n'êtes pas le représentant légal attitré pour traiter ce dossier :

- 1. Veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur par retour de courriel.*
- 2. Procédez à la destruction définitive et irréversible de ce message et de ses pièces jointes de tous vos systèmes, serveurs et archives informatiques.*

La transmission de ce courriel ne saurait en aucun cas être interprétée comme une renonciation de l'auteur au caractère confidentiel ou aux privilèges de propriété intellectuelle et juridique de ses données de recherche et d'analyse citoyenne.



William Guindon <[REDACTED]>

PIC-20260615-082854 Demande de rencontre ou de réponse écrite — précisions relatives au dossier SEM-26-003

2 messages

Enviroinfo (ECCC) <Enviroinfo@ec.gc.ca>

29 juin 2026 à 14:32

À : "[REDACTED]" <[REDACTED]>

Bonjour, William Guindon,

Merci d'avoir contacté Environnement et Changement climatique Canada (ECCC).

Nous accusons réception des courriels que vous avez acheminés à ECCC. Pour votre information, ceux-ci ont été transmis au bureau de la ministre Julie Dabrusin ainsi qu'aux experts du programme d'ECCC. Toute réponse relève de leur discrétion.

Merci et bonne journée,

Centre de renseignements à la population | Public Inquiries Centre

Environnement et Changement climatique Canada | Environment and Climate Change Canada

enviroinfo@ec.gc.ca | Tél. / Tel.: 1-800-668-6767



Environnement et
Changement climatique Canada

Environment and
Climate Change Canada

Canada**From:** William Guindon <[REDACTED]>**Sent:** Sunday, June 28, 2026 8:37 PM**To:** Enviroinfo (ECCC) <Enviroinfo@ec.gc.ca>**Cc:** ec.enviroinfo.ec@canada.ca**Subject:** PIC-20260615-082854 Demande de rencontre ou de réponse écrite — précisions relatives au dossier SEM-26-003

Bonjour,

Je vous écris à titre de soumetteur individuel dans le cadre de la communication SEM-26-003 déposée auprès de la Commission de coopération environnementale, en vertu de l'article 24.27 de l'ACEUM, concernant le dossier Stablex à Blainville, Québec.

Je sollicite une courte rencontre par vidéoconférence, ou à défaut une réponse écrite, afin d'obtenir des précisions factuelles sur les mesures éventuellement prises par Environnement et Changement climatique Canada relativement aux

éléments soulevés dans ce dossier, notamment en lien avec les rejets ou risques de rejets de substances nocives pouvant atteindre des eaux où vivent des poissons.

Je précise que cette demande ne vise pas à demander à ECCC de se prononcer sur la totalité du dossier ni à admettre une responsabilité. Elle vise simplement à comprendre quelles démarches, vérifications ou mesures fédérales ont été entreprises, le cas échéant, afin que la communication soit présentée de manière exacte et équitable.

Les questions principales sont les suivantes :

1. ECCC a-t-il reçu des plaintes, signalements ou informations concernant des rejets, débordements, eaux colorées, eaux turbides, écoulements anormaux ou risques de rejet dans le secteur du site Stablex à Blainville ?
2. ECCC a-t-il procédé à des vérifications, inspections, analyses, demandes d'information ou communications internes relativement à ces éléments ?
3. ECCC a-t-il évalué l'application possible de la Loi sur les pêches, notamment l'article 36(3), concernant des substances susceptibles d'atteindre des eaux où vivent des poissons ?
4. ECCC possède-t-il des informations sur la connectivité possible entre les fossés, le ruisseau Locke Head, la rivière des Mille Îles ou d'autres milieux récepteurs pertinents ?
5. ECCC a-t-il communiqué avec le MELCCFP, Pêches et Océans Canada, la Ville de Blainville ou toute autre autorité relativement à ces enjeux ?
6. ECCC a-t-il reçu ou examiné des informations concernant des poissons morts, des déversements, des analyses de métaux lourds ou des signalements citoyens liés au secteur Stablex ?
7. Des mesures d'application, avis, suivis, inspections ou vérifications ont-ils été entrepris ou envisagés ?
8. Certains documents, rapports, communications ou informations peuvent-ils être consultés publiquement ou obtenus par une demande d'accès à l'information ?
9. Si ECCC n'est pas l'autorité compétente pour certaines questions, pourriez-vous indiquer quelle direction, agence ou autorité fédérale serait la plus appropriée ?
10. ECCC peut-il indiquer si une réponse officielle sera fournie dans le cadre de la communication SEM-26-003 si le Secrétariat de la CCE la demande ?

Afin d'éviter toute erreur de compréhension, je suis disponible pour une courte rencontre par Zoom ou Teams. Si une rencontre est acceptée, je souhaiterais, avec le consentement préalable des personnes participantes, pouvoir l'enregistrer uniquement afin de préparer une transcription ou un compte rendu fidèle. Si ECCC préfère ne pas autoriser l'enregistrement, je le respecterai entièrement et je pourrai plutôt prendre des notes et transmettre un résumé écrit pour correction.

Comme je travaille actuellement à une version révisée de ma communication, toute réponse, même partielle, serait grandement appréciée.

Je vous remercie sincèrement pour votre temps et pour toute précision que vous pourrez fournir.

Cordialement,

--

William Guindon

Soumetteur de la soumission SEM-26-003

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Blainville, Québec, Canada

Ce message et ses pièces jointes sont confidentiels et protégés par le secret professionnel. Si vous l'avez reçu par erreur, veuillez en aviser l'expéditeur immédiatement et le détruire sans le copier ni le distribuer. Sauf indication contraire, le contenu est protégé par la Loi sur le droit d'auteur. Ce courriel ne constitue pas une obligation contractuelle ou une acceptation d'offre à moins d'un accord écrit distinct et signé.

William Guindon <[REDACTED]>

29 juin 2026 à 15:15

À : "Enviroinfo (ECCC)" <Enviroinfo@ec.gc.ca>, julie.dabrusin@parl.gc.ca

Bonjour,

J'ai pris note de votre courriel du 29 juin 2026, dans lequel vous indiquez que « les courriels » que j'ai acheminés à ECCC ont été transmis au bureau de la ministre Julie Dabrusin et aux experts du programme.

Je note que votre courriel constitue, à ce jour, la seule réponse directe reçue d'ECCC après quatre communications de ma part concernant le site Stablex à Blainville. Ces communications portaient sur des faits allégués de pollution, de débordements d'eaux colorées, de contamination par métaux lourds et d'atteinte à des habitats aquatiques, notamment dans des eaux où vivent des poissons.

Je vous écris à titre de soumetteur mineur dans le cadre de la communication SEM-26-003, déposée auprès de la Commission de coopération environnementale en vertu de l'article 24.27 de l'ACEUM. Compte tenu de mon âge, mes moyens de recueillir des informations auprès des autorités compétentes se limitent à la correspondance écrite. Le Secrétariat de la CCE attend de ma part que je produise des preuves et des éléments factuels documentés. C'est dans ce contexte que je sollicite des précisions sur les démarches, vérifications ou mesures éventuellement entreprises par ECCC.

Je vous prie de bien vouloir porter les allégations susmentionnées à l'attention de la ministre Julie Dabrusin, compte tenu de leur portée environnementale et de l'intérêt public associé au site Stablex.

Je vous précise également que je finalise actuellement une version révisée de ma communication SEM-26-003. Cette version, ainsi que l'ensemble des échanges que j'ai eus avec ECCC, sera transmise au Secrétariat de la CCE et versée

au dossier de la communication.

Afin de faciliter votre compréhension du dossier et d'identifier rapidement les éléments sur lesquels une précision serait utile, je peux vous transmettre une version synthétique de deux pages de ma soumission révisée. La version complète fait actuellement 35 000 mots et 90 pages.

Compte tenu de l'urgence et de mon échéance au 3 août 2026 pour le dépôt du mémoire final devant la CCE, je vous demande une réponse écrite, même brève ou partielle, aux questions posées dans mon courriel du 28 juin 2026, dans les 72 heures suivant la réception de ce courriel.

Si je ne recevais pas de réponse dans ce délai, je me verrai dans l'obligation de l'indiquer de manière factuelle dans ma communication à la CCE.

Je vous remercie de votre attention.

Cordialement,
William Guindon
Soumetteur de la communication SEM-26-003

Image 1 — Carte de l'événement du 21 août 2025 : Déversement de déchets liquides d'un camion à la sortie de l'usine Stablex à Blainville, avec écoulement vers l'égout pluvial et le ruisseau Locke Head. Source : Société pour vaincre la pollution.

Image 2 — Ruisseau Locke Head, 18 juin 2026 : Eaux fortement colorées et turbides observées dans le ruisseau à la suite d'un débordement.

Image 3 — Poissons mort [REDACTED] Cadavres de poissons observés dans un cours d'eau à proximité du site Stablex.

P.S. — Je vous prie de noter que votre courriel m'adresse sous la forme « William Guindon ». Dans le contexte d'une correspondance officielle portant sur une question d'intérêt public, une formule de politesse plus formelle, telle que « Monsieur Guindon » ou « Cher Monsieur », serait plus appropriée. Je consignerais cette précision dans le dossier de la communication

[Texte des messages précédents masqué]

3 pièces jointes



18_juin_fuite_CCBC6S_4.jpg
707K



10mars_CCBC6S_2.jpg
357K



8_oct_fuite_CCBC6S.jpg
226K